



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 10 juillet 2025

Lutte contre la pauvreté en Occitanie : le bilan annuel 2024 du Pacte des solidarités est disponible

L'INSEE a publié le 7 juillet derniers les chiffres relatifs au taux de pauvreté et aux inégalités pour 2023, au niveau national. L'Occitanie ne fait pas exception dans les chiffres.

Alors qu'à l'échelle nationale le niveau de vie des ménages les plus aisés a augmenté grâce, notamment à la hausse des revenus financiers, celui des ménages les plus modestes recule en euros constants. Avec un taux de pauvreté¹ de 15,4 %, ce sont 9,8 millions de personnes qui vivent en France en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 650 000 de plus qu'en 2022.

La région Occitanie est particulièrement touchée la pauvreté. En 2021, l'INSEE fixait le taux de pauvreté à 17,5%, soit 3 points au-dessus de la moyenne nationale (14 ,5 %) et plaçant la région Occitanie à la 3^{ème} place des régions de France métropolitaine les plus pauvres après la Corse et les Hauts-de-France.

Néanmoins, les indicateurs monétaires de la pauvreté ne sauraient suffire pour appréhender la complexité du phénomène de pauvreté. En effet, pour lutter efficacement contre la pauvreté, il convient également d'observer la nature des privations matérielles et sociales et les difficultés financières du quotidien. Ainsi, les ménages en situation de pauvreté doivent consentir des fortes contraintes budgétaires, telles sur les dépenses d'alimentation ou de loisir, au profit de celles liées au logement, au chauffage, à l'électricité ou à l'eau.

Face à ces enjeux, l'État en région Occitanie agit pour lutter contre tous les facteurs de la pauvreté, comme en rend compte le [bilan annuel 2024 du Pacte des Solidarités](#) dans notre région. Ce dernier liste les mesures du Pacte des Solidarités 2024-2027, rappelle la poursuite des 60 actions de la Stratégie Nationale 2018-2023 qui l'a précédée et mobilise, dans une approche globale, l'ensemble des politiques publiques qui concourent à la lutte contre la pauvreté.

¹ Un ménage est situé en dessous du seuil de pauvreté, lorsque ses revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian, soit 1 278 euros mensuel pour une personne seule en 2021 (1 288 euros en 2023). Parmi les personnes concernées par cette hausse, les chômeurs (36,1%), les familles monoparentales (34,3 %) et les enfants (21,9 %) sont les plus exposés à la pauvreté.

Sous l'autorité du préfet de la région Occitanie, les services de l'État, coordonnés par le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, sont mobilisés en appui aux collectivités territoriales, aux organismes de protection sociale et à la société civile afin de prévenir et lutter tous ensemble contre la pauvreté.

L'axe 1 du Pacte des Solidarités est relatif au combat contre les inégalités dès le plus jeune âge. A titre d'exemple, 41% des enfants de familles monoparentales vivent en situation de pauvreté. Outre le relèvement de 50 % le montant de l'allocation de soutien familial, l'automatisation de l'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA), a permis en deux ans de réduire drastiquement le nombre de pensions impayées, 26 103 pensions alimentaires ayant été versées par l'intermédiaire de ce dispositif au 1er octobre 2024 en Occitanie.

S'agissant de l'axe 2 visant à amplifier la politique d'accès à l'emploi, les conventions pour l'insertion et l'emploi (CIE) conclues entre l'État et les Conseils Départementaux soutiennent les départements dans l'accompagnement de la réforme Plein-emploi. Dotées de plus de 10 M€ en 2024, elles sont reconduites pour la période 2025-2027.

En matière d'accès aux droits, axe 3 du pacte, l'exemple de la lutte contre le non-recours, conduite à titre expérimental dans 5 territoires d'Occitanie, souligne le travail d'échange de données en cours entre services publics, tandis que l'aller-vers permet de reconnecter les personnes éloignées des démarches administratives et sociales.

Enfin, **concernant l'axe 4 relatif à la transition écologique solidaire,** la feuille de route de la COP Occitanie s'inscrit dans un cadre de justice sociale, avec des travaux sur la lutte contre la précarité énergétique dans le logement, par exemple.

Le bilan annuel : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Strategie-de-Prevention-et-de-Lutte-Contre-la-Pauvrete/Pacte-des-solidarites-en-Occitanie-rapport-bilan-annuel-2024>

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS
Tél : 05 34 21 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)